

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Michel BONNET, maire.

Présents : MM. Michel BONNET - Francis YECHE - Alain CLERGUE - Emmanuelle GALLESIO - Patrice BES - Alain SYRYKH - Grégory AUREL - Mmes Nicole ASTOUL - Béatrice ALVES GIEUSSE - Karine BERTRAND - Camille LORENZO-DOMINGO - Delphine CALICIS

Représentés :

Eric ARCHET a donné procuration à Alain CLERGUE

Sandra BALTIERI a donné procuration à Karine BERTRAND

Jean-François DUMONTIER a donné procuration à Francis YECHE

Secrétaire : Camille LORENZO-DOMINGO

Compte rendu de la réunion du 13.10.2020 : approuvé à l'unanimité

DM3 ADMISSION EN NON VALEUR ET REGULARISATION DE L'ARTICLE 023 (N° 57.2020)

Vu les propositions d'admission en non-valeur émis par la trésorerie pour un montant de 577.79 €,
Vu que le 2ème semestre 2019 de cotisation pour l'entretien de l'éclairage public auprès du SDET a été mandaté sur 2020,

Vu que lors de l'élaboration du budget il n'avait pas été pris en compte la revalorisation du taux des indemnités des élus,

Considérant qu'il convient de prendre en charge les admissions en non-valeur et la cotisation pour l'entretien de l'éclairage public

Considérant que tous ces montants sont imputés au chapitre 65 et que les crédits restants disponibles à ce jour ne permettent pas d'honorer les paiements,

Considérant qu'il convient de régulariser une erreur d'imputation d'article pour le virement de la section fonctionnement (022 au lieu de 023)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve les admissions en non-valeur pour un montant de 577.79 €

- décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
023	023	OPFI	Virement à la section d'investissement	292 742,00
65	6531		Indemnités	4 000,00
65	6541		Créances admises en non-valeur	1 000,00
			Total	297 742,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	615221		Bâtiments publics	-5 000,00
022	022	OPFI	Dépenses imprévues	-292 742,00
			Total	-297 742,00

DELIBERATION APPROBATION PROJET AMENAGEMENT RD922 (N° 58.2020)

Vu le projet présenté par le bureau 2AU,

Vu le montant prévisionnel des travaux,

Considérant que les travaux vont faire l'objet d'un appel d'offres à procédure adaptée

Le conseil municipal, après délibération,

- approuve les grandes lignes du projet

- accepte le devis de mission SPS d'un montant de 7 680 € TTC de l'entreprise

- autorise M. le maire à lancer l'appel d'offre

DELIBERATION REGULARISATION VENTE MOGER (N° 59.2020)

Vu la délibération du 08.04.2010, précisant la vente d'un chemin longeant les parcelles section G 537 et G 630 à La Bélautié à M. et Mme MOGER,

Vu la délibération du 08.07.2010 approuvant par enquête publique la vente du chemin cité ci-dessus,

Vu le document d'arpentage du géomètre nommant la parcelle longeant les parcelles section G 537 et 630, n° 641 section G

Vu la délibération n° 36.2015 du 22.09.2015,

Le conseil municipal

- approuve la vente de la parcelle G 641 d'une superficie de 177 m² au prix de 12 € le m² à M. et Mme MOGER.

- précise que la superficie de la parcelle G 613 est de 368 m²

- autorise M. le maire à signer l'acte

INSPECTION ET CARTOGRAPHIE ETAT DES ROUTES

M. le maire informe qu'un véhicule spécialisé et affrété par l'agglomération parcourra les routes de toutes les communes

Le but étant de connaître l'état de la voirie et ainsi définir des programmes pluriannuels de réparations et d'entretien.

IMPLANTATION DE DEUX TRANSFOS EDF

Le SDET en collaboration avec ENEDIS ont décidé de supprimer le transformateur de 20000 V situé sur le Mercadial et de le remplacer par un autre posé de taille réduite posé au sol devant les logements sociaux.

Avec cette opération des lignes seront enterrées et la voirie subira d'importants travaux.

De même à la suite de la destruction par un incendie du transformateur 20000 V du lotissement du Puech, le nouveau transfo sera implanté route des très cantous sur un terrain cédé par un particulier.

ECLAIRAGE DE NOEL

La société ESCAFFIT a installé les illuminations et les employés vont mettre en place les sujets des fêtes chinoises :

- devant la maison des associations

- devant la fleuriste

- au rond-point de l'école

- sur la mairie

L'allumage devra se faire dès vendredi 27 novembre et jusqu'au 9 janvier 2021.

BORNAGE TERRAIN ASTROLABE

Sur site, le maire et les adjoints ont présenté à l'architecte et au président de l'association des œuvres du Père Colombier, le terrain donné par la mairie pour construire la maison Astrolabe.

La surface cédée sera bornée par le géomètre de la société AXIAP située 18 rue du Mas de Borie 81000 ALBI

La surface cédée sera de 4200m² environ.

BULLETIN MUNICIPAL

M. DUMONTIER donne les premiers éléments du prochain bulletin

- sur la 1^{ère} page : carte de vœux, décors des lumières chinoises

- articles : aménagement route de cordes, bien vieillir à Cahuzac, vie commerciale et artisanale, création de logements, travaux voirie (fibre, espaces verts), commission beauté du village, écoles

VENTE PROBABLE NEGOTARN (N° 60.2020)

M. le maire informe que NEGOTARN pourrait vendre les parcelles J 1406, 1399, 1536 et 1532 à proximité du pigeonnier et de la route de Gaillac.

Vu le nombre croissants d'associations sportives de la commune

Vu le planning très chargé de locations de la salle des fêtes,

Considérant la nécessité d'acquérir des terrains afin de pouvoir construire une salle de sports,
Considérant qu'il n'est plus possible d'offrir des créneaux horaires pour les associations dans la salle,
M. le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur un projet de construction de salle de sports plus parking sur ces parcelles.
Après délibération, le conseil décide d'inscrire ce projet sur ces parcelles et d'étudier les possibilités de financement.

QUESTIONS DIVERSES

- après concertation et discussion, le conseil décide de ne pas procéder cette année à la cérémonie des vœux dans notre commune. Le risque dû à la pandémie COVID 19 toujours en cours, ne permet pas d'exposer la population à un risque de contamination en conviant dans une même salle plus de 200 personnes.
- la mairie a offert 100 masques aux enfants de l'école Prim'Vère sans tenir compte de la provenance communale de ces enfants
- la Lavandière de Cahuzac nous informe qu'elle recherche un local si possible proche de son commerce pour stocker les commandes
- la diététicienne a demandé de réduire de 3 à 2 jours l'occupation des locaux que lui loue la mairie au centre médical. Le conseil en est d'accord, mais elle devra alors partager le local avec la psychologue. Un nouveau bail sera établi.
- la citrouille de 113 kg offerte par un cahuzacois, a été exposée devant l'école avant que le chef cuisinier ne la transforme en velouté et être servie dans les 6 écoles de notre secteur. Deux graines ont été mises dans un petit sachet par Emmanuelle Gallesio et offertes à chaque enfant, pour qu'en 2021 il y ait le concours de la plus grosse citrouille communale
- une aide venant de la région et relayée par l'agglomération est envisagée pour les commerces en difficulté suite à la pandémie COVID 19. Un dossier solide sera à monter par les intéressés pour connaître leur éligibilité à cette mesure.
- nous avons reçu la notification du montant des subventions accordées par : la région 4 000 €, le département 5 999.82 € et la Préfecture 6 000 € pour les travaux réalisés dans les églises de Granéjols, Cahuzac et au cimetière d'Arzac
- le FAPIC 2020 a accordé à la commune une aide de 12 000 € destinée à la voirie
- M. Patrice Bes a envoyé un courrier électronique à tous les membres du conseil, à propos de la mise en valeur des artisans et commerçants de la commune. Une longue discussion s'ensuit, se traduisant par la constitution d'une équipe chargée de la relation économique entre la commune et les professionnels
- La date du prochain conseil n'est pas fixée, car le nombre trop important d'incertitudes budgétaires, ne permettent pas de présenter aux élus une orientation budgétaire fiable.

(séance levée à 23 h 00)